

REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ELECTRIQUE DU 23 MARS 2015

Présents : Mrs Alain LUBOZ Président, Loïc PERSONNAZ, Victor PERSONNAZ, Mme Françoise RENOUE , Lucien VINCENDET, Valentin VINCENDET,

Absents excusés : M. Daniel PERSONNAZ pouvoir donné à M. Alain LUBOZ.

Secrétaire de séance : M. Loïc PERSONNAZ.

Le budget primitif établi en collaboration avec le Trésor Public et Mme Florence VINCENDET, secrétaire de la Régie Electrique, est commenté article par article par M. Victor PERSONNAZ dont certains sont détaillés ci-dessous.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

Les montants réalisés en 2014 sont mis entre parenthèse.

Nous ne commenterons que les principaux postes.

En dépense :

6061	:	Facture ERDF (achat de l'énergie)	:	555 00	(478 849.17 €)
6063	:	Fourniture d'entretien	:	8 000 €	(10 336.33 €)
		comprend l'achat de petit matériel électrique (compteurs, disjoncteurs, petites fournitures diverses...)			
6064	:	Fourniture de bureau		1 000 €	(4 404.94 €)
		Cette différence provient de l'achat en 2014 du terminal de relève à distance des compteurs électroniques.			
6066		Carburant véhicule		900 €	(537.46 €)
6132		Location immobilière		12 000 €	
		C'est la location du bureau en Mairie où travaille la secrétaire (en 2014, nous n'avions plus de trésorerie à ce chapitre pour régler en fin d'année, donc 2 années).			
6135		Location d'engins		500 €	(840.70 €)
		En 2014, location d'une pelle			
6152		Entretien biens immobiliers		6 000 €	(4 692.20 €)
		Habillage grilles de fausse coupure			
61551		Matériel roulant		1 000 €	(118 €)
		Achat d'une petite remorque			
6156		Maintenance : logiciel régie, Logiciel de télé relève		4 000 €	(4 254 €)
		courbe de charge faite par la Régie de Thônes...			

6168	Assurances (transfos, véhicule, nacelle)	5 000 €	(5 436.47€)
618	Divers Prestations payées à la Régie de St Michel (élaboration paie DDASS, tout démarche administrative qui touche au personnel.	1 500 €	(1 246.32 €)
6228	Rémunération diverses (Stage, recyclage et habilitation du personnel Régie)	2 500 €	
634711	C.S.P.E. taxe fixée au 01/01/2015 à 1.95 cts euros/KWh contre 1.65 cts euros en 2014 ce qui explique l'augmentation. Le 4 ^{ème} trimestre 2014 n'a pu être réglé sur 2014 et reporté en 2015 ce qui explique cette augmentation.	117 000 €	(94 020.42 €)
634712	Contribution CTA (taxe) Le 4 ^{ème} trimestre n'a pu être réglé sur 2014 faute de Trésorerie et reporté en 2015. Ces taxes représentent un supplément de plus de 20% des factures ERDF	37 000 €	(28 261 €)
637	Taxes départementales 4 ^{ème} trimestre non réglé sur 2014.	23 000 €	(19 236.33€)
63512	Taxe foncière Transfo régie	500 €	(376 €)
6215	Personnel mis à dispo par la Commune (J.Damé)	5 000 €	(4 754.81€)
6333	Participation obligatoire (financièrement !) à la formation professionnelle. On paie cette cotisation même si on n'a pas de stage.	500 €	(351.97 €)
64111	Salaire personnel statutaire Ce qui représente 4% de plus par rapport à 2014.	62 000 €	(59 605.97€)
64141	Indemnité personnel statutaire : astreinte électricien, prime enfant à charge...	4 000 €	(3 680.17 €)
64511) 64521) 6453) 6455)	(URSSAF, Mutieg (complémentaire) CNIEG (assurance vieillesse) sont les cotisations aux différentes caisses		
6475)	Médecine du travail	950 €	(926.40 €)
022	Dépenses imprévues de fonctionnement C'est la différence à apporter pour équilibre budget	15 780 €	

6811	Dotation amortissement C'est une opération comptable qui concerne l'amortissement du matériel. Cette somme ici en dépense, s'annule , nous la retrouvons « en recettes » d'investissement.	61 575 €	(58 379.12 €)
	<ul style="list-style-type: none"> • Amortisss réseau : 52 864 € • Amortisss matériel de bureau 606 € • Amortisss autres : 8 105 € 		
673	Titres annulés. En cas d'erreurs, remboursement des abonnés	1 000 €	(121.26 €)
6742	Subvention exceptionnelle d'équipement Prévision de subvention pour 3 panneaux solaires dans les hameaux. La Commune bénéficiera de cette subvention (4 000 €) pour l'installation de panneaux solaires dans la Chapelle d'Avérole.	12 000 €	(8 000 €)

Le total des dépenses prévues en fonctionnement est de 993 785 € (ci-dessus ne sont présentés que les principaux articles).

En recette :

002	Excédent reporté	:	136 635 €	
64 419	Remboursement sur rémunération personnel Provision somme remboursée suite à arrêt travail Personnel s'il y a.		500 €	
777	Subventions		7 750 €	(12 568.60 €)
7011	Vente de l'énergie électrique		800 000 €	(827 754.46 €)
706	Prestation de service (branchement abonnés)		7 000 €	(11 265.99 €)
7084	Mise à disposition du personnel. Remboursement du demi-poste de la secrétaire, et mise à disposition pour la Commune de l'électricien.		23 400 €	(23 400 €)
758	Produits divers		1 000 €	(1 634.15 €)
7688	Fond de péréquation Somme qui nous est alloué en fonction des déclarations faites au FACE (nbre kwh vendus) ainsi que la constitution du réseau.		16 000 €	(16 000 €)
775	Produits de cessions immobilière Vente de l'ancienne nacelle à B Hartinger		500 €	

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015

En dépenses (principaux postes).

2315-21	Réseau divers	30 000 €	(6 620 €)
2315-36	Enfouissement de la ligne EDF	285 000 €	
2315-47	Rénovation comptages Passage de compteurs jaune en compteurs bleus (intervention CACHARD + matériel).	35 000 €	
2315-48	Changement des cellules du transformateur du Villaron	10 000 €	
2315-49	Changement des cellules du transformateur des Conchettes	10 000 €	

En recettes (principaux postes).

001	Excédent reporté	260 064 €
281535	Amortissement réseaux	52 864 €
28183	Amortissement matériel de bureau	606 €
28182	Amortissement véhicule	8 105 €
1314	Subvention du Conseil Général	80 000 €

Le budget s'équilibre à 401 639 €.

Tout au long de la séance des explications sont données aux membres du Conseil de Régie.

Après un débat riche et intéressant, le Président analyse ce budget en ces termes.

En 2014, l'augmentation sensible des taxes relatives à la Régie Electrique, et les factures impayées avaient posé des problèmes de trésorerie conséquents, ce qui explique le report de plusieurs factures à régler en 2015.

Cette année une meilleure rentrée des factures nous permet d'équilibrer le budget.

Cependant, notre trésorerie demeure insuffisante, et nous allons devoir ouvrir une ligne de trésorerie de 150 000 € pour honorer la facture de l'enfouissement de la ligne HT

Dans la période difficile que nous vivons, et sans faire de triomphalisme, nous pouvons nous réjouir de ce qu'à accompli la Régie en 40 ans, en collaboration étroite avec les municipalités, à savoir :

- Mise en souterrain de tous les réseaux haute et basse tension dans le village, au Villaron, à la Goulaz.
- Electrification des hameaux : Vincendières et Avérole par panneaux solaires.
- Mise en souterrain de la ligne Haute Tension sur plus de 7 kms sur la Commune de Bessans (achèvement en 2015).
Cette réalisation répond non seulement à l'amélioration de l'environnement et à l'écologie dont on parle tant, mais aussi à la sécurité de la livraison de l'énergie électrique.
- Création de deux emplois permanents tenus par un personnel des plus compétents.

Après cette intervention, le Compte Administratif 2014 et le Budget Primitif 2015 est soumis à l'assemblée et approuvé à l'**unanimité**.

La ligne de trésorerie de 150 000 € est également votée à l'**unanimité**.

II – Contrat d'abonnement.

Il est rappelé que la ristourne sur les abonnements n'est pas légale (-20%).
A la fin de l'année est sera totalement supprimée.

III - Factures impayées.

Les factures impayées (échéance au 29 janvier 2015) représentent la somme de 5 247.49 € ; les modalités de rappel sont appliquées conformément au règlement voté par le Conseil de Régie et approuvé par le Conseil Municipal.

IV - Courrier de Mme LEROY, directrice adjointe d'ERDF Savoie.

Mme LEROY informe le Président du projet de relier Bonneval S/Arc et Val d'Isère par une ligne HT en souterrain (fin des travaux prévus en 2016).

Pour des raisons de sécurité de la desserte de la vallée à partir de Lanslebourg, elle propose de déposer la ligne et les supports à l'automne 2016, après la fenaison.

Après discussion, le Conseil de Régie à l'**unanimité** :

- Accepte la proposition de Mme LEROY, qu'ERDF s'engage à déposer la ligne à l'automne 2016.
- Demande que la facture ne subisse aucune augmentation par rapport au coût initial.
- Demande à ERDF de payer 50 % de la facture immédiatement et le solde à la dépose des pylônes.

*Le Président de la Régie,
Alain LUBOZ*